



REGLEMENT INTERIEUR

Un CMJ est une instance municipale destinée aux enfants et/ou aux jeunes, créé par des délibérations adoptées en conseils municipaux. Il a un rôle consultatif (ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du Maire).

Le Conseil Municipal des Jeunes de La Plagne Tarentaise est constitué exclusivement d'enfants résidants sur la commune et/ou scolarisés dans une école de La Plagne Tarentaise.

Les jeunes élus ont **un mandat de 2 ans.**

Les objectifs sont :

- Permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions ; réfléchir ensemble aux améliorations pour la commune,
- Enrichir la politique jeunesse avec les propositions des jeunes,
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers de la collectivité,
- Exercer enfants et jeunes à une citoyenneté active et leur permettre l'accès à la responsabilité et à l'autonomie ; donner le goût de l'engagement.

1 - LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES ELIT :

- Son président (qui de part son rôle sera élu à la commission communication et animation)
- Ses élus représentants aux commissions :
 - o Communication et Animation (président + 2 membres)
 - o Environnement (4 membres)
 - o Sports, Loisirs, Culture et Patrimoine (3 membres)
 - o Solidarité, Citoyenneté (4 membres)

2 – LES DIFFERENTS RÔLES DU CMJ:

Les jeunes élus :

Sont les représentants de la jeunesse de la Plagne Tarentaise

Rencontrent les élus et toutes personnes ressources pouvant concourir à leurs réflexions pour la construction et la réalisation de leurs projets
Gèrent leur budget ; un budget leur est alloué chaque année en fonction de leurs projets
Participent à des réunions
Prendent des décisions
Proposent des projets aux élus
Rendent compte de leur travail auprès des autres jeunes de la ville

- **Le rôle du Président du CMJ:**

- Il est accompagné par Christiane Charrière, élue référente du CMJ :
 - Représente le conseil municipal des jeunes
 - Joue un rôle important dans la circulation de l'information
 - Participe à l'élaboration de l'ordre du jour
 - Impulse les thèmes des différents travaux du CMJ
 - Motive le groupe dans ses différentes réflexions

- **Les rôles des jeunes élus aux différentes commissions :**

- Communication et Animation
 - Assure la communication au sein du CMJ
 - Communique auprès des citoyens sur les actions réalisées par le CMJ
 - Propose des moyens de communication
 - Informe le conseil de l'avancement des projets
 - Participe aux organisations des manifestations festives
 - ...
- Environnement
 - Préserve la qualité environnementale
 - Préserve et développe cadre de vie
 - Protège le patrimoine
 - Mets en place actions pour favoriser le développement durable
 - Embelli : Espaces verts, fleurissement...
 - Participe aux décors de La Plagne Tarentaise : Illuminations...
 - ...
- Sports, Loisirs, Culture et Patrimoine
 - Préserve et mets en valeur le patrimoine
 - Développe des actions culturelles
 - Mets en place des événements et actions sportives, de loisirs
 - Aide le jeune à se développer dans son environnement et à s'épanouir à travers des actions qui lui sont dédiées
 - Mobilise les jeunes qui ne pratiquent pas encore une activité sportive
 - Aide à la réalisation des équipements indispensables à ces pratiques
 - ...
- Solidarité, Citoyenneté
 - Mets en place des actions visant à développer le lien intergénérationnel : rapprocher les jeunes et les aînés
 - Aide aux personnes isolées
 - Sensibilise les jeunes au respect
 - Mets en place des actions visant à favoriser la solidarité,
 - Mets en place actions pour développer le lien social
 - Mets en place des actions de prévention, des activités citoyennes
 - ...

Les autres acteurs :

Mr Jean-Luc BOCH Le Maire porte le projet, préside les assemblées plénières où sont validés les différents projets

Mme Christiane CHARRIERE adjointe au Maire :

Est le lien entre les jeunes, le Maire et les autres élus

Rend des comptes au conseil municipal

Soutient les projets des jeunes

Intervient lors des commissions ou des groupes de projet en tant qu'élue

Est l'ambassadrice du CMJ auprès des différents partenaires

Est garante du bon respect du règlement intérieur

Mmes Jocelyne BAZUREAU et Isabelle BRETTEL animatrices,

Accompagnent les jeunes

Animent des commissions ou groupes de projet

Référentes pour les jeunes, des familles et des partenaires du CMJ

Garantes de la dynamique du CMJ

Peuvent faire intervenir des animateurs de la Plagne Tarentaise pour animer des réunions

3 - LES SEANCES DU CONSEIL

- Le Conseil Municipal des Jeunes est tenu de se réunir en séance plénière (tous les membres sont convoqués), sous la présidence d'au minimum un élu du Conseil Municipal, au moins deux fois pendant l'année scolaire.
- Les décisions prises le sont, à la majorité absolue, par un vote à main levée ou à bulletin secret.
- Chaque conseiller enfant ne détient qu'une seule voix.
- L'ordre du jour sera établi en fonction du nombre de projets et thématiques proposés par les enfants lors des réunions de travail.

4- REUNIONS DE TRAVAIL

- Les réunions de travail sont proposées sur des périodes de la semaine.
- Les réunions de travail peuvent se dérouler par petits groupes d'élus.
- Les réunions de travail se déroulent au moins 2 fois par an avec l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes.
- Chaque membre du Conseil Municipal des Jeunes s'engage à participer activement à toutes les réunions de travail. En cas d'empêchement, l'élue(e) s'excuse en prévenant le service Jeunesse de son absence.

Le Conseil Municipal jeunes se réunit soit en Assemblée plénière soit en commissions.

Les convocations sont adressées au minimum quinze jours ouvrés avant la date choisie au domicile des élus. Elles seront accompagnées de l'ordre du jour.

Un compte-rendu sera fait à chaque réunion et sera transmis à tous les membres.

Toutes les réunions ont lieu sur le temps extra-scolaire, dans les locaux municipaux.

Chaque séance est précédée par un émargement des présents. En cas de deux absences répétées non justifiées, en cours de mandat, une lettre de rappel sera envoyée aux parents.

L' élu devra confirmer qu'il est toujours désireux de poursuivre son mandat. Dans le cas contraire, il sera considéré comme démissionnaire.

5- PARTICIPATION A DES EVENEMENTS

Dans une démarche éducative, les membres du Conseil Municipal des Enfants peuvent être associés à des évènements organisés par la commune de La Plagne Tarentaise (commémorations patriotiques, vœux à la population, fêtes de village...)

6-PLACE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé aux élu(e)s du Conseil Municipal des Jeunes qu'ils peuvent assister à un conseil municipal dans le public.

Une fois par an et sur la base du volontariat, les élu(e)s qui représenteront le Conseil Municipal des Jeunes auront la possibilité de prendre la parole afin de présenter leurs actions.

7-ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Chaque jeune élu au Conseil Municipal des Jeunes ainsi que son représentant légal devra signer le présent document. Une copie sera remise à chaque jeune.

**La Plagne Tarentaise,
Le 2 février 2022**

Le Maire de La Plagne Tarentaise,
Jean-Luc BOCH

L'adjointe au Maire en charge du CMJ,
Christiane CHARRIERE

L' élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes Le(s) parent(s) représentant de l' élu(e)

Nom :

Prénom :